

## *Policy regarding the World Schools Debating Championships*

### **01: Purpose**

Each year the Federation shall endeavour to sponsor a delegation to represent Canada at the World Schools Debating Championships ("the World Championships").

### **02: Selection of the Committee**

- (a) As soon after the Annual General Meeting of the Federation as reasonably possible, the CSDF Board shall appoint a committee ("the Committee") consisting of a maximum of seven qualified members, including the coaches as ex-officio members, and select a Chair from among these members. The Board shall prefer members who have experience with the World Schools Debating Championships or Team Canada, who are actively involved in debating in Canada, and/or who have skills in fundraising or media relations. To be considered qualified, members shall have attended a World Schools Debating Championship as either a debater, coach, or adjudicator or have observed rounds at the World Schools Debating Championship or have been actively involved in the Canadian training camp.
- (b) The Committee shall
- (i) Organize a process for selecting the national team in accordance with section 03;
  - (ii) Select the debaters who will represent Canada at the World Schools Debating Championships;
  - (iii) Appoint the coaches:
    - i.) if a coach appointed is a member of the current committee, he/she cease to be a voting member of the committee upon appointed as coach
    - ii.) a coach is appointed for a total maximum of three years, either consecutively or in single years
  - (iv) Make recommendations regarding changes to the future selection process
  - (v) Do additional fundraising
  - (vi) Provide a newsletter to the CSDF President to be distributed to the membership three times a year, in the Spring, Summer and the Fall, and
  - (vii) Report annually to the Board and the Annual General Meeting.

### **03: Selection of the Team**

- (a) Each CSDF Member may designate up to three eligible students to participate in the process for selecting the national team. If a Province or Territory is not a CSDF member, students in their Province, or Territory cannot apply for the National Team.

## *Règles régissant l'équipe canadienne des Championnats mondiaux de débats (World Schools Debating Championships)*

### **01: Buts**

Annuellement, la Fédération parrainera une délégation qui représentera le Canada au World Schools Debating Championship.

### **02: Sélection du comité**

- (a) Dans les plus brefs délais suivant la tenue de son assemblée générale annuelle, la FCDÉ désignera un Comité qui sera constitué d'un maximum de sept (7) membres compétents, incluant d'office les entraîneurs de l'équipe. Le Conseil désignera parmi ceux-ci un président. Un membre est reconnu compétent, s'il est familier avec le championnat mondial ou avec l'équipe mondiale, s'il est déjà impliqué dans les débats étudiants au Canada et/ou a des habiletés dans la levée de fonds ou dans les relations avec les médias. Pour être reconnu compétent, le candidat devra avoir déjà assisté à un tournoi de Championnat mondial de débats étudiant en tant que débateur, entraîneur ou en tant que juge, avoir déjà été observateur à un tel tournoi, impliqué activement dans le camp d'entraînement.
- (b) Ce Comité devra :
- (i) mettre en place le processus de sélection de l'équipe nationale en respect de l'article 03;
  - (ii) procéder à la sélection des débatteurs qui représenteront le Canada au Championnat mondial de débat étudiant;
  - (iii) nommer l'entraîneur de l'équipe:
    - si un entraîneur est nommé sur le présent comité, il/elle cesse d'être un membre votant.
    - un entraîneur est nommé pour une durée maximale de trois années consécutivement ou annuellement
  - (iv) faire des recommandations sur d'éventuels changements au processus de sélection;
  - (v) réaliser des campagnes de financement;
  - (vi) fournir au président, au conseil d'administration et à l'assemblée générale annuelle de la FCDÉ à trois reprises, au printemps, à l'été et à l'automne un bilan des activités, et
  - (vii) un bilan annuel au conseil d'administration et à l'assemblée générale de la FCDÉ

### **03: Sélection de l'équipe**

- (a) Chaque membre de la FCDÉ peut soumettre la candidature d'au moins trois étudiants éligibles à participer au processus de sélection de l'équipe nationale. De plus, si une province ou un territoire n'est pas membre de la FCDÉ, un étudiant peut

- (b) The Worlds Committee may designate up to six additional eligible students to participate in the selection process through an alternate application process taking into consideration the debaters' individual success at tournaments involving more than one province. Students applying through this process need support of their provincial, or territorial debate organization, who is a current member of the CSDF.
- (c) To be eligible to participate in the process, students must:
- (i) Be in at least grade nine but not yet in their final year of high school (except in Quebec where a student planning a full-time CEGEP programme is eligible).
  - (ii) Meet all eligibility rules for participation in the World Championships as specified by the World Schools Debating Council;
  - (iii) Submit an application to the Committee by the deadlines set out each year;
  - (iv) The committee must select resolutions for the qualifiers that have not been used at any official Team Canada practice, training session or competition at or since the previous year's qualifiers.
- (d) The process for selecting the national team will include:
- (i) A preliminary two-day selection event;
  - (ii) A minimum of six rounds of "Worlds Style" debate judged by one or more "Worlds Qualified" individual(s) using Worlds criteria and ballots. The Worlds Committee shall appoint the judges used in the selection process. As long as it is agreed upon unanimously by the Worlds Committee, coaches with less than three students at the tryouts may judge, but they are not allowed to score their own students. The coaches of the National Team may observe the qualifying rounds and be involved in the final selection process, but are not allowed to judge;
  - (iii) A seminar at the beginning of the two-day event that explains "Worlds Style" debate;
  - (iv) An interview for each candidate with a member of the Committee or the Committee's designate;
  - (v) Within 15 days of the conclusion of the tournament, the Committee shall identify a "shortlist" of students, the number to be determined by the Committee, who will be invited to a weeklong training camp;
  - (vi) Within one month of the try-out, the Worlds Committee will set the training camp dates and set the deadline for naming the five (5) member team and the reserves;
  - (vii) In addition to selecting the students based on sections 03(d)(i) through sections 03(d)(vi), the Committee may re-appoint any eligible members of the previous year's team before the selection process begins (In this case, the number of team members named will be adjusted accordingly.) or invite eligible reserve members of the previous year's extended team to the training camp; and
  - (viii) The Committee may choose to run an online tournament for the selection from the alternate applications to ensure fairness to all applicants using this process.
- s'inscrire directement auprès du comité afin d'obtenir le droit de participer.
- (b) Le Comité peut désigner jusqu'à six étudiants éligibles additionnels pour participer au processus de sélection, le tout à partir d'une demande d'inscription ouverte qui tient compte des succès individuels du dit candidat remportés dans plus d'un tournoi impliquant plus d'une province.
- (c) Pour être éligible à la sélection, un étudiant doit :
- (i) être dans un groupe de neuvième année à douzième année, (en première année de CEGEP au Québec);
  - (ii) satisfaire aux règles du Championnat mondial telles qu'élaborées par le Conseil du World Schools Debating;
  - (iii) soumettre sa demande au Comité avant la période annuelle de sélection.
  - (iv) Pour la sélection, le comité choisira des résolutions qui n'ont pas été débattues au cours des pratiques, des entraînements ou de compétitions au cours ou depuis les sélections de qualification antérieures.
- (d) ) La procédure de sélection pour l'équipe nationale comprendra :
- (i) une activité de pré-sélection d'une durée de deux jours;
  - (ii) un minimum de six rondes de débats dans le « style mondial » jugées par une ou plusieurs personnes reconnues dans ce style et par l'application des critères, l'utilisation des outils de jugement des tournois mondiaux. Le comité nommera les juges. Le comité peut unanimement nommer en tant que juge un entraîneur qui parraine moins de trois candidats lequel ne pourra les noter. Les entraîneurs sélectionnés de l'équipe mondiale peuvent assister en observateurs aux rondes de qualification et participer à la sélection finale.
  - (iii) un atelier présentant le style mondial;
  - (iv) une entrevue de chaque candidat par un membre du comité ou une personne désignée;
  - (v) dans les quinze (15) jours suivant les activités de sélection, le Comité dressera une liste préliminaire de candidats qui seront invités à un camp d'entraînement (le nombre sera établi par le Comité);
  - (vi) Au plus tard un mois après les qualifications, le comité national fixera les dates du camp d'entraînement et la date limite pour la nomination des cinq (5) membres sélectionnés et des réservistes.
  - (vii) en plus de la sélection conformément aux sections 03(d)(i) et 03(d)(vi), le Comité peut renouveler antérieurement au processus de sélection, la participation de tous membres éligibles de l'équipe de l'année précédente, (Dans un tel cas, le nombre des membres de l'équipe sera ajusté en conséquence) ou inviter des réservistes de l'année précédente au camp d'entraînement.
  - (viii) le comité peut choisir d'organiser un tournoi en ligne pour la sélection parmi les candidatures alternatives afin d'assurer l'équité pour tous les candidats utilisant ce processus.
- (e) Annuellement, après l'assemblée générale de la FCDÉ, un nouveau Comité nommé en conformité avec la section

- (e) Each year, following the AGM of the CSDF, a new world's committee appointed under section 02, shall take over jurisdiction for all of the national teams in play, until a new committee is appointed the following year.

**04: Funding**

- (a) Each participant in the Selection Event is responsible for all travel, accommodations, and other related costs.
- (b) Each student selected for the team shall be responsible for all travel, accommodation and other costs relating to his/her participation in the World Championships.
- (c) Each student selected to the team shall be responsible for all travel, accommodation and other costs relating to the coaches traveling to other events outside of the WSDC.
- (d) The travel, registration, and reasonable incidental costs of one coach to the WSDC shall be the responsibility of the Federation.
- (e) Wherever possible, the Federation may cover reasonable expenses for team preparation immediately prior to departure for the Championships.

**05: Disqualification**

A student selected for the team may be disqualified by the coach or Director of Discipline for failure to comply with the CSDF Code of Conduct or failure to sign and adhere to the terms of the Removal Agreement of the Federation.

**06: Attendance**

Each candidate at the Selection Event shall ensure, prior to entering it, that he or she is willing, able and free to attend the following years' World Schools Debating Championships and all related preparatory sessions.

**07: Concerns**

A member who has concerns about how the selection process has been conducted and whether it complies with this policy is encouraged to contact the Chair of the Committee first but may take up their concerns with the President.

02 est en fonction jusqu'à la complétion du processus de sélection indépendamment de la nomination du comité pour l'année suivante.

**04: Financement**

- (a) chaque participant au processus de sélection en assume tous les coûts de transport, hébergement, nourriture, etc
- (b) chaque étudiant sélectionné comme membre de l'équipe assume tous les coûts de transport, hébergement, nourriture, etc reliés à sa participation au Championnat mondial;
- (c) chaque étudiant sélectionné sera responsable pour les frais de transport, des frais d'inscription et autres frais raisonnables de l'entraîneur.
- (d) les frais de transport, d'inscription et autres frais raisonnables d'un entraîneur au WSDC seront de la responsabilité de la FCDÉ
- (d) quand c'est possible, la FCDÉ peut couvrir certaines dépenses reliées aux préparatifs de l'équipe à la veille de son départ pour le Championnat mondial.

**05: Disqualification**

Un étudiant sélectionné peut être disqualifié par l'entraîneur ou par le responsable de la discipline pour un manquement au code de conduite de la FCDÉ ou pour avoir négligé de signer et d'adhérer aux conditions relatives à la formule d'acceptation des conditions de renvoi de la FCDÉ.

**06: Assiduité**

Chaque candidat à la sélection doit avoir préalablement garanti sa volonté, sa capacité et sa disponibilité à être présent au Championnat mondial de débats étudiants et aux sessions préparatoires.

**07: Préoccupations**

Tout membre qui serait préoccupé par la rigueur avec laquelle le processus de sélection s'est déroulé ou sur le respect des règles, celui-ci est invité à communiquer d'abord avec le président du comité de sélection, mais peut aussi faire faire l'objet de ses inquiétudes au président de la Fédération.